

“préoccupation constante et exclusive, l'intérêt de l'hygiène publique, la conservation de l'espèce et son développement dans l'état de santé parfaite.”

Voilà le vrai point de vue auquel il faut se placer dans l'intérêt de la société. Le péril est à la porte de nos demeures et c'est à vous, les gardiens des intérêts de notre ville, à prendre les moyens suggérés par les plus hautes autorités en la matière, pour le conjurer.

En publiant cette lettre, j'ai l'espoir d'avoir fait un acte utile. J'ai essayé d'apporter un peu de lumière dans une question que l'on cherche trop à obscurcir. J'espère qu'après m'avoir suivi dans les développements que j'ai donnés, vous admettrez que c'est un document de bonne foi.

CHS. LANGELIER

Québec, 30 juin 1919.

